

## Procédure déplacements dans le cadre de l'Action Académique pour l'Enseignement Scientifique

L'Action Académique pour l'Enseignement Scientifique (Action Plus) prévoit pour les lycéens et leurs professeurs des **visites de domaines universitaires**. Action PLUS s'inscrit dans l'ensemble des actions proposées aux établissements. **Cette action est donc soumise à approbation du chef d'établissement dans le cadre du projet d'orientation et de liaison avec l'enseignement supérieur.**

- 1- Consulter les **offres de visites** dans l'application **CAPSUP** accessible à partir de l'encadré « **Mes applications** » sur l'intranet académique.

**Le plus tôt possible en début d'année scolaire, fixer la date de visite**, en la réservant auprès du responsable universitaire qui vous créera une **offre de groupe dédiée** dans l'application **CAPSUP**

Contacts	
SFA POITIERS	PST La ROCHELLE
Géraldine Garcia	Faty JARNY
<a href="mailto:geraldine.garcia@univ-poitiers.fr">geraldine.garcia@univ-poitiers.fr</a>	<a href="mailto:Faty.jarny@univ-lr.fr">Faty.jarny@univ-lr.fr</a>
Tél. : 05-49-45-39-83	Tél. : 05-46-45-82-90

- 2- Discuter avec le responsable universitaire pour prévoir l'organisation de la visite et la préparation des élèves à la visite.
- 3- Inscrivez-vous élèves à l'offre de groupe dédiée dans **CAPSUP**. Les droits nécessaires peuvent vous être donnés par votre chef d'établissement pour pouvoir procéder à l'inscription du (ou des) groupe(s).
- 4- **Prendre contact avec le gestionnaire du CROUS** pour l'organisation des **repas qui restent à la charge du lycée** (voir conditions en annexe 1).
- 5- Les élèves présents sont à enregistrer par le lycée dans l'application **CAPSUP**. *En outre le correspondant s'engage à participer à l'évaluation statistique qualitative organisée par les universités en organisant l'accès des élèves au questionnaire en ligne pour l'université de Poitiers.*



# Annexe 1 : Conditions d'accès aux restaurants universitaires

## Rentrée 2018

Pour accéder au plan de situation des Ru <http://www.crous-poitiers.fr/restauration/carte-des-restaurants/>

### Pour les visites sur les pôles scientifiques de Poitiers :

Avec l'aide du gestionnaire comptable de son lycée, l'enseignant responsable du groupe concerné doit **3 semaines avant la visite** :

- **Contactez le gestionnaire du RU RABELAIS ou du RU CHAMPLAIN** (RU situés sur le campus) **soit par téléphone, soit par mail** en précisant le nombre de lycéens et d'enseignants, les dates et heures souhaitées du repas.
- **Préciser si le paiement**, supporté par le lycée se fera **par virement administratif ou par chèque**.

**Mme BARRE, Directrice des RU RABELAIS et CHAMPLAIN**, ☎ 05.49.44.53.82  
[direction.ru.rabelais@crous-poitiers.fr](mailto:direction.ru.rabelais@crous-poitiers.fr)

- **Des contremarques seront délivrées le jour de la visite juste avant le repas au RU.**  
Prix du repas **5,10€ par élève et 6,42€ par enseignant accompagnateur.\***

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez contacter la responsable des affaires budgétaires au CROUS ☎ 05.49.60.88.02

[responsable.budget@crous-poitiers.fr](mailto:responsable.budget@crous-poitiers.fr)

### Pour les visites sur le pôle scientifique de La Rochelle

Avec l'aide du gestionnaire comptable de son lycée, l'enseignant responsable du groupe concerné doit **faire une demande écrite par mail** à **Mme Charazac** (régisseur) en charge de la réservation et de la facturation à [celine.charazac@crous-poitiers.fr](mailto:celine.charazac@crous-poitiers.fr), **3 semaines avant la visite** :

1. précisant le nombre de lycéens et d'enseignants,
2. la date et l'heure souhaitées du repas
3. le lieu où il sera pris (Ru République, Ru Vespucci)
4. Préciser si le paiement se fera par **virement administratif ou par chèque**.

Les tickets "RU spécifiques" sont à **retirer le jour de la visite** juste avant le repas à la caisse du RU.

Prix du repas **5,10€ par élève et 6,42€ par enseignant accompagnateur\***

Pour tout renseignement complémentaire prendre contact avec

**Céline Charazac** : ☎ 05 46 45 08 08

Pour le personnel non enseignant, le tarif TTC est de 7.77 €